



Restitution Permis de conduire

Par padu59

Bonjour,

mon permis de conduire a fait l'objet d'une rétention judiciaire sans procédure administrative (hors délai, sup. à 72h) suite à un contrôle alcoolémie positif (0.6g/l air).

on m'a donc rendu mon permis avant de passer au TGI (délégué du procureur) et d'accepter 3 mois de suspension et 150 ? d'amende.

je n'ai pas reçu d'imprimé réf.7, je n'ai qu'un procès-verbal de constatation d'exécution d'une composition pénale précisant que je peux retirer mon permis le 1er avril.

je ne pense pas devoir passer une visite médicale.

Qu'en dites-vous ?

d'autre part, c'est le lundi de Pâques, dois-je attendre le mardi ou puis-tenter le vendredi 29 mars ?

d'avance merci